

RÉSOLUTION NO 0440/04/21

AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors d'une assemblée tenue le 6 avril 2021, le conseil municipal de la Ville de Drummondville a adopté la résolution no 0440/04/21 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- de permettre, au 1495 du boulevard Mercure, un atelier de mécanique privé, de l'entreposage intérieur et un atelier de recherche et développement, selon certaines conditions d'aménagement de terrain.

La zone d'habitation H-849 comprend, de façon approximative, les propriétés situées de part et d'autre du boulevard Mercure, et ce, entre la rue Jeanne d'Arc et la 106^e Avenue.

- **QUE** la résolution no 0440/04/21 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Drummond en date du **9 avril 2021**, date à laquelle ladite résolution **entre en vigueur** et a force de loi.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 9 avril 2021.

Me Mélanie Ouellet
GREFFIÈRE